



# COMMUNE DE BEYRIE-SUR-JOYEUSE

Extrait n° DELIB2025\_20

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le

ID : 064-216401208-20251212-D202520-DE



12/12/2025

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le douze du mois de décembre, à 21 heures, le Conseil Municipal de BEYRIE-SUR-JOYEUSE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Gilbert DUBLANC, le Maire.

**Membres présents** : M. Gilbert DUBLANC, M. Éric POCHELU, M. Bernard LARRAMENDY, Mme Sylvie LANNEMAYOU, M. Julien TOCOUA, M. Sylvain SALLABERRY, M. Olivier LUCU, Mme Marie-Pierre BELLEAU, M. Thomas ELISSONDO, Mme Maïder OTHÉGUY, M. Pascal MOUSTIRATS, Mme Eugénie LACAZE, M. Arnaud MAINTENU, M. Daniel AMESTOY, M. Dominique MARIAN

**Secrétaire de séance** : M. Pascal MOUSTIRATS

Date et affichage de la convocation	08/12/2025
Date d'affichage de la délibération	15/12/2025

Membres en exercice	15
Membres présents	15
Suffrages exprimés	
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

### DECISION MODIFICATION DU BUDGET N°04 CONSTATATION ET NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS

Le Maire rappelle que plusieurs sommes qui ont été payées en tant que « subventions d'équipements » (confortement Heguia, parking Herriko Egoitzak, conteneurs déchets CAPB, emprunts TE64) impliquent la nécessité de les amortir dans le budget de la Commune ce qui représente une charge importante sur la section de fonctionnement.

Pour éviter de grever le budget de la Commune pendant les 5 prochaines années, il est proposé de procéder à la neutralisation totale de ces amortissements sur l'exercice 2025, ainsi ils ne représenteront que des écritures d'ordre sans incidence sur les budgets futurs.

#### 1. Constatations des amortissements

FONCTIONNEMENT DEPENSES		
Chap.	Art.	Montant
042	681	94 338,17 €

INVESTISSEMENT RECETTES		
Chap.	Art.	Montant
040	28041512	6 074,00 €
040	2804182	14 199,86 €
040	280422	42 000,00 €
040	2804422	32 114,31 €

#### 2. Neutralisation des amortissements

FONCTIONNEMENT RECETTES		
Chap.	Art.	Montant
042	77681	94 338,17 €

INVESTISSEMENT DEPENSES		
Chap.	Art.	Montant
040	198	94 338,17 €

## 3. Modification du budget pour constater et neutraliser les amortissements sur l'exercice 2025

## FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Art.	Montant	Chap.	Art.	Montant
042	681	+ 91 888,17 €	042	77681	+ 94 388,17 €
023	023	+ 2 500,00 €			

## INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Art.	Montant	Chap.	Art.	Montant
040	198	+ 94 388,17 €	040	28041512	+ 4 774,00 €
			040	2804182	+ 12 999,86 €
			040	280422	+ 42 000,00 €
			040	2804422	+ 32 114.31
			021	021	+ 2 500,00 €

Invité à se prononcer, le Conseil municipal, ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré :

**PROCÈDE** à la neutralisation, dans leur totalité, des amortissements constatés au budget

**ADOpte** la décision modificative du budget nécessaire au constat et à la neutralisation des amortissements

**AUTORISE** le maire à procéder à toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits à Beyrie-sur-Joyeuse.*

*Au registre ont signé le Maire et le secrétaire.*

*Pour extrait certifié conforme.*

**Le Maire, Gilbert DUBLANC**

